



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :

le 2 février 2017

Convocation des conseillers :

le 2 février 2017

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 10 février 2017

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Francis Maroldt, Pierre-Marc Knaff, Andre Zwally, Paul Weidig, Taina Bofferding, Mike Hansen, Zénon Bernard, Georges Mischo, Laurent Biltgen, Guy Kersch, Luc Majerus, Christian Weis, René Penning, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Jean Tonnar, Echevin, Astrid Freis, Conseiller

Le Conseil Communal;

Objet : 4.2. Relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier; décision

Vu le relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour les exercices 2014, 2015 & 2016 au montant de € 5.025,00;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**décide
à l'unanimité**

d'approuver le relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour les exercices 2014, 2015 & 2016 au montant de € 5.025,00.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 13.02.2017

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

Bourgmestre